

# RÉUNIONS D'INFORMATIONS SYNDICALES



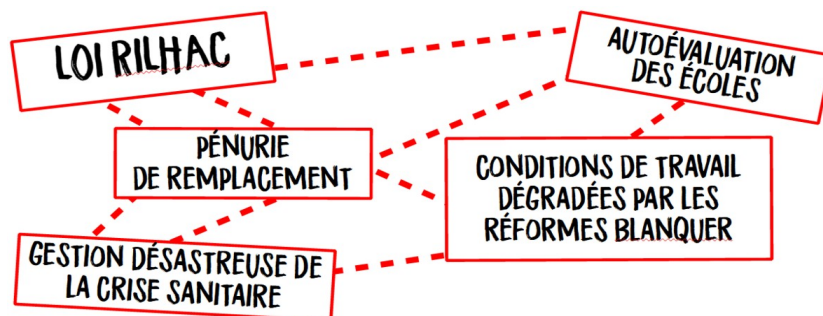
**VENIR À UNE RIS  
REMPLE DES HEURES  
D'ANIMATION PÉDAGOGIQUE**

**Lundi 24 janvier 2022  
de 17h à 19h**

*à l'école Clemenceau à Rennes*

**Mardi 1<sup>er</sup> février 2022  
de 17h à 19h**

*à l'école Colombier à Rennes*



## **SUCCÈS DE LA JOURNÉE DE GRÈVE DU 13 JANVIER DANS L'ÉDUCATION !**

*Cette journée de grève doit servir de point de départ d'un mouvement à même de faire plier le gouvernement, et d'imposer nos revendications en matières sanitaires, salariales et de moyens humains pour le service public d'éducation !*

### **DES CHEF-FES DANS LES ÉCOLES AVEC LA LOI RILHAC ?**

Jusqu'alors l'école primaire se gérait démocratiquement en Conseil des Maître-sses, sans supérieur-e hiérarchique direct-e. Si cette loi était promulguée, les directeurs-trices auraient une « autorité fonctionnelle » qui les placerait dans la chaîne hiérarchique, validant ainsi une gestion par le pilotage et les évaluations. Ils-elles seraient alors comptable d'objectifs vis-à-vis du DASEN...

Ni les directrices-teurs, ni les autres enseignant-es ne souhaitent d'autorité ou de hiérarchie supplémentaire mais veulent plus de collectif et de solidarité. Et surtout, cela ne répond pas du tout aux revendications des directrices-teurs d'école dont aucune ne sont satisfaites !

Le modèle démocratique de l'école a subi de nombreuses attaques depuis longtemps. Dès 1986, le gouvernement d'alors avait essayé de mettre en place le statut de Maîtres-Directeurs pour casser cette organisation démocratique. Face à la mobilisation massive des enseignant-e-s, l'État avait reculé.

Depuis nous avons régulièrement su informer et mobiliser les collègues contre des projets similaires qui ont été abandonnés (EPEP en 2007, EPLESF en 2019), c'est pourquoi nous nous unissons pour informer les collègues et exiger l'abandon de cette loi.

### **UNE GESTION DÉSASTREUSE DE LA CRISE SANITAIRE, DES CONDITIONS DE TRAVAIL DÉGRADÉES**

La crise sanitaire agit comme un révélateur et un accélérateur des difficultés de l'Éducation. Le mépris de l'école et de ses personnels se traduit par une gestion chaotique de l'épidémie, faite de changements de pied incessants, de protocoles intenable et d'absence de moyens donnés pour assurer le fonctionnement de l'Éducation.

Malgré une amplification jamais vue de l'épidémie, l'École ne bénéficie pas de l'organisation protectrice qui serait nécessaire pour assurer la sécurité des élèves, des personnels et de leurs familles. Les retours au compte-gouttes des élèves, la pénurie des remplacements, la gestion des tests et des absences des élèves dégradent fortement les conditions de travail.

La situation est aussi le résultat d'un quinquennat qui a profondément fragilisé le service public d'Éducation, en commençant par refuser de revaloriser les agent-es autrement que par des mesures partielles, parcellaires et insuffisantes. Le gel de la valeur du point d'indice sur toute la mandature est inacceptable. Il témoigne d'une forme de mépris pour les agent-es qui tiennent à bout de bras le service public d'Éducation, palliant ainsi l'incurie du gouvernement.

**SUD éducation 35, CGT Éduc'Action 35 et SNUDI-FO 35  
appellent tous-tes les collègues à participer aux RIS et  
à toutes les mobilisations de janvier pour dénoncer les conditions de  
travail dégradées par les réformes Blanquer**